

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1 – Réservation

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 40% du montant du séjour à titre d'arrhes. La réservation est effective lorsqu'elle a été confirmée par le gestionnaire.

2 – Location

La location d'emplacement est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

3 - Annulation, Retard

Toute annulation devra être notifiée 60 jours avant la date d'arrivée (Le cachet de la poste faisant foi ou email). Toutefois, une somme forfaitaire de 35 € sera déduite pour frais d'annulation. Passé ce délai, quelque soit le motif d'annulation, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué. Le client doit aviser le gestionnaire de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver son droit de possession. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il reste sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. En cas d'arrivée retardée, quelles qu'en soit les circonstances, la totalité des jours réservés sont dus au camping.

4 – Modification

Toute modification des dates, du nombre d'emplacements ou de personnes, intervenant après l'accord de location, pourra, selon le planning, contraindre la Direction à résilier le contrat.

5 - Arrivée, départ

L'emplacement sera disponible à partir de 12 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 12 heures le jour du départ. Les périodes réservées et non utilisées ne pourront entraîner de réduction. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, quelles qu'en soit les circonstances, la totalité des jours réservés sont dus au camping.

6- Solde

Le solde du séjour devra être réglé la veille du départ.

7 – Règlement intérieur

Les clients s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil, sous peine de se voir exclure de celui-ci, pour le bien-être et le respect des autres campeurs.

8 – Animaux Domestiques

Seul les animaux non classés "dangereux" obligatoirement tatoués (ou puce électronique) sont acceptés à séjourner sur le camping. Le carnet de vaccinations à jour est obligatoire.

Les animaux doivent être tenus en laisse à l'intérieur du camping et accompagnés à l'extérieur pour la propreté.

Ils ne doivent pas incommoder le voisinage par leurs aboiements ou salissures, ni rester seuls sur l'emplacement.

9 – Branchement électrique : Le client doit prévoir un câble électrique conforme en bon état s'il demande un branchement électrique.